

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2018

**Rapporteur :
Madame Valérie LECERF
LIVET**

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018 (accusé de réception du 13/11/2018)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Eclairage public - Convention pour la mise en œuvre et la valorisation du programme
CEE 'Economie d'énergie dans les TEPCV'**

Depuis le 13 février 2017, les territoires signataires d'une convention de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) peuvent être porteurs d'un programme d'économies énergie et voir leurs investissements valorisés par l'attribution de certificats d'économie d'énergie bonifiés(CEE). Dans ce cadre, il est proposé de mandater le SDEF afin de collecter les CEE pour le compte de la ville de Quimper.

En date du 5 mai 2017, Quimper Bretagne Occidentale et Quimper Cornouaille Développement signaient une convention Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Chaque territoire à énergie positive pour la croissance verte lauréat, et signataire d'une convention TEPCV avec l'État à compter du 13 février 2017, peut être porteur d'un programme d'économies d'énergie dès lors qu'il est éligible au dispositif CEE. Cela lui permettra d'obtenir un financement CEE à hauteur de deux tiers des dépenses réalisées d'ici le 31 décembre 2018 pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales, -en l'occurrence sur le réseau d'éclairage public – dans la limite d'un plafond.

La liste, non exhaustive des travaux éligibles à l'opération est la suivante :

Libellé de l'opération	Adresse de l'opération
REPLACEMENT DE 26 LUMINAIRES	ALLEE DE PRAT AR ROZ
REPLACEMENT DE 26 LUMINAIRES	ALLEE DE PRAT AR ROZ
REPLACEMENT DE 41 LUMINAIRES	AVENUE DES PRES
REPLACEMENT DE 4 LUMINAIRES SUR PBA	AVENUE MIOSSEC
REPLACEMENT DE 24 LUMINAIRES	CHEMIN DE KERLAGATU
RENFORCEMENT ECLAIRAGE PROXIMETE ECOLE	PLACE DE PENHARS
REPLACEMENT DE 16 LUMINAIRES	RUE ANATOLE LE BRAZ
ECLAIRAGE LIE DEMOLITION BATIMENT	RUE DE LA PALESTINE
REPLACEMENT DE 7 LUMINAIRES SUR PBA	RUE DE LUDUDU
REPLACEMENT DE 26 LUMINAIRES SUR PBA	RUE DU MERDY
REPLACEMENT DE 28 LUMINAIRES	RUE EMILE SOUVESTRE
REPLACEMENT DE 17 LUMINAIRES	RUE LOUIS DE MONTCALM
REPLACEMENT DE 9 LUMINAIRES	RUE PIERRE HARDOUIN
ECLAIRAGE LIE DEPOSE FILS NUS	RUE PIERRE TERMIER
REPLACEMENT DE 26 LUMINAIRES	BOULEVARD DES FRERES MAILLET
ECLAIRAGE PUBLIC SECTEUR ERGUE ARMEL	CHEMIN DE KERREQUEL
POSE DE 5 LUMINAIRES POUR PASSAGE PIETON	ROND POINT DE KERUSTUM
ECLAIRAGE PUBLIC SECTEUR KERFEUNTEUN	ROUTE DE BREST
REPLACEMENT DE 22 LUMINAIRES SECTEUR ERGUE ARMEL	ROUTE DE ROSPORDEN
REPLACEMENT DE 22 LUMINAIRES	RUE BERTRAND DE ROSMADEC
REPLACEMENT DE 23 LUMINAIRES SECTEUR DE KERFEUNTEUN	RUE CHARLES CHASSE
REPLACEMENT DE 25 LUMINAIRES SECTEUR DE KERFEUNTEUN	RUE CHARLES D'ORLEANS
REPLACEMENT DE 31 LUMINAIRES SECTEUR DE PENHARS	RUE DE LA TERRE NOIRE
REPLACEMENT DE 12 LUMINAIRES SECTEUR DE PENHARS	RUE DE LA TERRE NOIRE
REPLACEMENT DE 28 LUMINAIRES	RUE PARK MENEZ
REPLACEMENT DE 28 LUMINAIRES	RUE PARK MENEZ
REPLACEMENT DE 43 LUMINAIRES SECTEUR DE KERFEUNTEUN	RUE DE SAINT EXUPERY
REPLACEMENT DE 43 LUMINAIRES SECTEUR DE KERFEUNTEUN	RUE DE SAINT EXUPERY
ECLAIRAGE PUBLIC LIE TOURNE A GAUCHE SECTEUR KERFEUNTEUN	RUE DE STANG BIHAN
REPLACEMENT DE 12 LUMINAIRES SECTEUR DE PENHARS	RUE DES BUTINEUSES
REPLACEMENT DE 20 LUMINAIRES SECTEUR ERGUE ARMEL	RUE LEO LAGRANGE
REPLACEMENT DE 3 LUMINAIRES	RUE PIERRE TERMIER
ECLAIRAGE PUBLIC SECTEUR ERGUE ARMEL	VIEILLE ROUTE DE ROSPORDEN
ECLAIRAGE LIÉ À L AGT DE VOIRIE ENTRE LES 2 RONDS POINTS	AVENUE DE TI PONT

Une convention doit être signée. Elle couvre tous les travaux réalisés avant le 31 décembre 2018. La mission du SDEF se scinde en trois phases :

- Phase 1 : Constitution du dossier technique et administratif. Cette phase est réalisée en partenariat avec l'agence locale de l'énergie Quimper Cornouaille Développement pour les travaux sur les bâtiments.
- Phase 2 : Dépôt des dossiers auprès du Pôle National des CEE (PNCEE).
Les dossiers de demande de CEE doivent impérativement être déposés auprès du PNCEE avant le 31 décembre 2019.
- Phase 3 : Valorisation des CEE par le SDEF et versement de la contribution financière à la commune conformément aux conditions financières de l'article 2.

Dans les 30 jours suivant la validation des CEE par le PNCEE, le SDEF s'engage à verser à la commune une valorisation garantie de :

- 4.5 €/MWh cumulés et actualisés (cumac) pour les travaux d'éclairage public. Les CEE seront calculés en fonction du montant de la dépense éligible ;
- 4 €/MWh cumac pour les travaux sur les bâtiments. Les CEE seront calculés en fonction du montant de la dépense éligible.

Les prix sont garantis jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour les travaux d'éclairage public non éligibles, une contribution complémentaire sera apportée selon les modalités définies dans le règlement financier 2018/2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention pour la mise en œuvre et la valorisation du programme CEE « économies d'énergie dans les TEPCV » et les avenants qui pourraient intervenir ;
- 2 - d'affecter une partie de la recette exceptionnelle à venir à des travaux d'efficacité énergétique sur le réseau d'éclairage public de la ville de Quimper.